

BULLETIN MUNICIPAL

J A Z E N E U I L





LE MOT DU MAIRE

Voici le 6ème numéro de notre bulletin d'informations municipales.

Comme chaque année, nous vous relatons de la façon la plus claire, la plus complète et la plus objective possible, les informations auxquelles vous avez droit sur la gestion. Une fois par an, nous faisons le nécessaire bilan de l'année écoulée et vous informons des projets pour les années à venir.

1988 a été une année de transition après le programme ambitieux de 1987. Mais déjà, d'autres projets vont devenir réalités dans les prochains jours : aménagement des abords de l'église, parking à la salle des fêtes, entretien extérieur des bâtiments.

La parution de ce bulletin, coïncidera à quelques semaines près, avec la fin du mandat que vous nous avez confié en 1982. Si l'on regarde le chemin parcouru, force est de constater que le travail réalisé est considérable pour une petite commune comme la nôtre. Et ceci, dans les domaines les plus divers : Assainissement, Voirie, Bâtiments, Enseignement, Entretien du patrimoine, Plan d'occupation des sols. En toute impartialité, sans privilégier les uns au dépens des autres.

Dans le département, Jazeneuil passe pour être une belle commune ; mais en plus, une commune très dynamique. De nombreux compliments me sont très souvent faits à ce sujet. Ces compliments me vont droit au coeur, mais je voudrais tout simplement les dédier, à toute l'équipe municipale qui m'accompagne depuis 6 ans et avec qui j'ai eu le plus grand plaisir à travailler, aux responsables et aux membres des associations qui apportent cette vitalité et ce dynamisme, mais aussi à toute la population qui sait toujours répondre présent, aux moments opportuns.

A tous Merci et Bonne année 1989.

Le Maire,

R. V I E R F O N D

LA MUNICIPALITE DE JAZENEUIL

Maire : Monsieur Rémy VIERFOND

Adjoint : Mrs Bernard BEAUBEAU - Guy BRAULT

Les Conseillers Municipaux : Pierre DELAVault - J.L MARECHAL
Rémy VUZE-Bernard SIRE-Rémy DURIVault-Roland FRUCHARD
Monique DE CLERCQ - Henri MARTIN - Madeleine BALOGE
Geneviève GABORIT - Jean WAREIN - Jean-Paul DESSIOUX.

SERVICES MUNICIPAUX

MAIRIE : Grande rue - Tél. : 49.53.50.07

Secrétaire : M. Thierry BILLEROT

Ouvrier d'Entretien de la Voirie : M. Claude PAPET

Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles : Mlle Christine TAVEAU

Cantine - Entretien des Bâtiments : Mlle Béatrice PUAULT

Le secrétariat de la Mairie est ouvert au public :

Les Lundis - Mardis - Vendredis de 14 H à 17 Heures

et les **Mercredis - Jeudis - Samedis de 9 H à 12 Heures.**

PERMANENCES : Maire : Les Samedis de 10 H à 12 H
et sur rendez-vous

1er Adjoint : Les 1ers et 3èmes Jeudis de
17 H 30 à 18 H 30

Madame Monique de CLERCQ (Aide Sociale) : Téléphoner au
49.43.35.80

SERVICES

MEDECIN : Docteur Patrice DESVIGNE - Cité de la Vigne Tél. 49.53.54.34

INFIRMIERE : Mlle Nathalie GOICHON - La Quinterie - Tél. 49.53.57.61

PRESSE : Nouvelle République - Mme Yvonne SIRE Grand'Rue Tél. 49.53.50.21
Centre-Pressé - Mr. René MAZIN Le Four Tél. 49.53.54.50

CREDIT AGRICOLE : Camion banque - Place de l'Eglise -
Tous les lundis de 10 H 45 à 11 H 45

BIBLIOTHEQUE : Les mardis de 16 H 30 à 17 H 30
Les samedis de 10 H 30 à 11 H 30

ADMINISTRATIONS

P.T.T. : Grand'Rue - Tél. 49.53.50.00 - De 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H
Le Samedi de 8 H 30 à 11 H 30

RELIGION

Permanences au Presbytère les Jeudis de 14 H 30 à 16 H

Offices : les Jeudis à 16 H et Dimanches à 11 H 15.

Sociétés Locales

HISTRA - Président : Georges DELPLANQUE

Le Pinnacle - Jazeneuil - Tél. 49.53.53.10

JAZENEUIL FOOTBALL CLUB - Président : Jean-Paul ZYZNIEWSKI

La Mimaudière - JAZENEUIL - Tél. 49.43.39.12

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES - Président : Thierry BILLEROT

La Mimaudière - JAZENEUIL - Tél. 49.43.66.85

DONNEURS DE SANG BENEVOLES - Président : Patrice DESVIGNE

Lotissement du Moulin - JAZENEUIL - Tél. 49.53.54.34

CLUB INFORMATIQUE - Président : Bernard BEAUBEAU

Lotissement des Hautes Vignes - JAZENEUIL - Tél. 49.53.50.58

"OL TAIT D'AUT'FE" - Présidente : Marie-France COTTO

Le Pinnacle - JAZENEUIL - Tél. 49.53.54.77

ANCIENS COMBATTANTS ET PRISONNIERS DE GUERRE

Président : Paul DOLADHILE

Route de Curzay - JAZENEUIL - Tél. 49.53.50.59

ANCIENS D'AFRIQUE FRANCAISE DU NORD - Président : Marcel VUZE

La Gaillarderie - JAZENEUIL - Tél. 49.53.50.36

CLUB DU 3ème AGE - Président : Fernand DURIVAUT

Les Chatres - JAZENEUIL - Tél. 49.53.54.79

MOTO CLUB JAZENEULLAIS - Président : Jean-Yves GAULT

Route de Sanxay - JAZENEUIL - Tél. 49.53.50.79

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE - Président : Joseph TEIXEIRA

La Quinterie - JAZENEUIL - Tél. 49.53.50.73

NOUVELLE ASSOCIATION DES AMIS DE JAZENEUIL

Président : Jacques THOREAUX

Lotissement du Champ de l'Allée - ROUILLE - Tél. 49.43.94.07

ETAT CIVIL

- N A I S S A N C E S -

9 Janvier	SIRE Gladys	Le Bourg
18 Mai	BONNET Bernadette	Le Champ de la Croix
24 Juin	FRUCHARD Jérémy	Le Chataignier
26 Juin	DEROO Camille	Les Ruffinières
1 Septembre	ALFRED Guillaume	La Bernarderie
10 Septembre	BOISGROLIER Véronique	La Bernardière
3 Octobre	KNOFF Thiéfaine	La Barre
27 Novembre	PAPILLIER Kévin	Cité la Vigne
9 Décembre	DEVAUX Aurélien	Cité les Hautes Vignes

- M A R I A G E S -

2 Janvier	BONNET Jacky et DAY Marie-Christine
18 Juin	DUGLEUX Laurent et PLAIS Marie-Christine
15 Octobre	PRIOUX Patrice et MOREAU Marie-Christine

- D E C E S -

10 Janvier	GAUTHIER Marcel	Le Bout du Pont
12 Mars	FAUCHER Lucien	Le Pinacle
10 Mai	GALLAND Eugénie Vve ENARD	La Quinterie
22 Juin	CHAIGNE Claude	Les Quintardières
15 Juin	BRACONNIER Lucie Ep PAIN	Les Châtres
11 Juillet	DELAVault Elie	Le Bout du Pont
29 Août	VIERFOND Maurice	Route de Sanxay
11 Novembre	VIERFOND Emile	Grande Rue
29 Novembre	CHAVINEAU Jean-Marie	Les Quintardières
26 Décembre	BERLAN Georges	La Pétinière



BUDGET ET FINANCES

Le Budget primitif 1988 a été voté par le Conseil Municipal sur proposition de la Commission des Finances, le 22 Mars.

Globalement, ce budget s'équilibre à 1.436.723 Francs en section de Fonctionnement et à 1.162.545 Francs en section d'investissement, soit un total de 2.599.268 Francs, en augmentation de 9,22 % par rapport à celui de 1987.

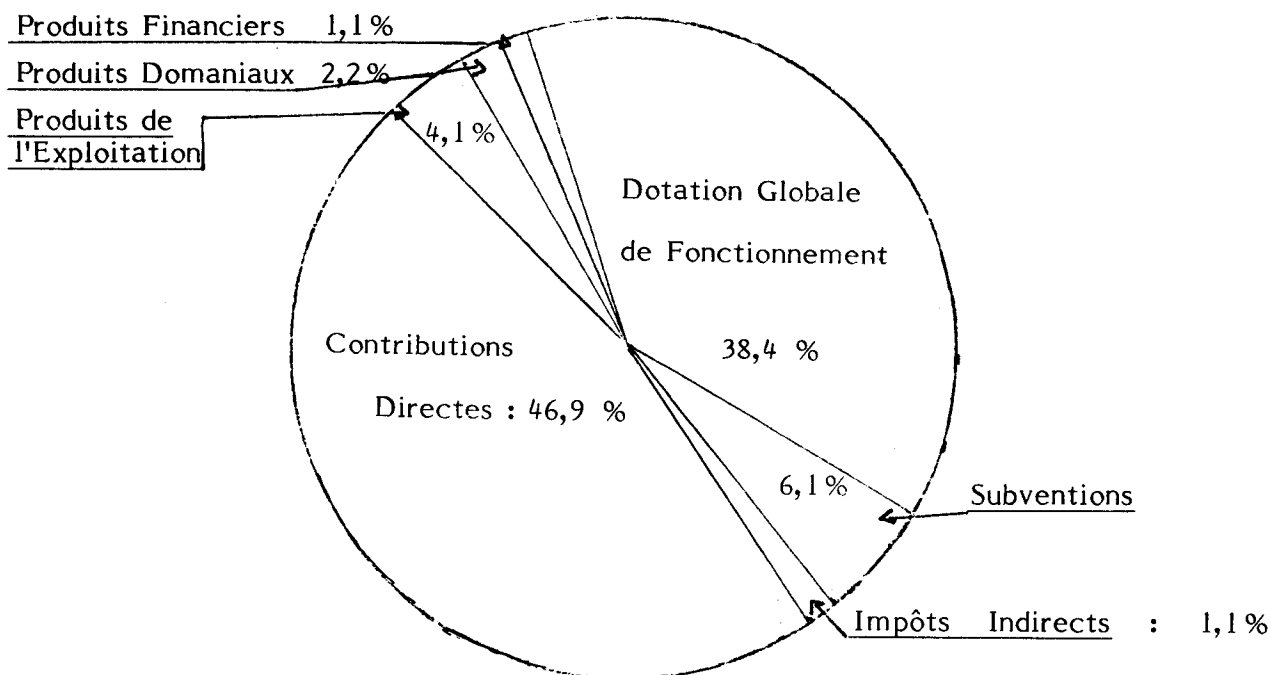
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT se décompose ainsi :

RECETTES

- Produits de l'exploitation.....	58.500
- Produits Domaniaux	32.000
- Produits Financiers	16.629
- Recouvrements et Subventions	87.760
- Dotation Globale de Fonctionnement	551.134
- Impôts Indirects	16.350
- Contributions Directes	674.350

1.436.723

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 9,93 % par rapport à 1986.



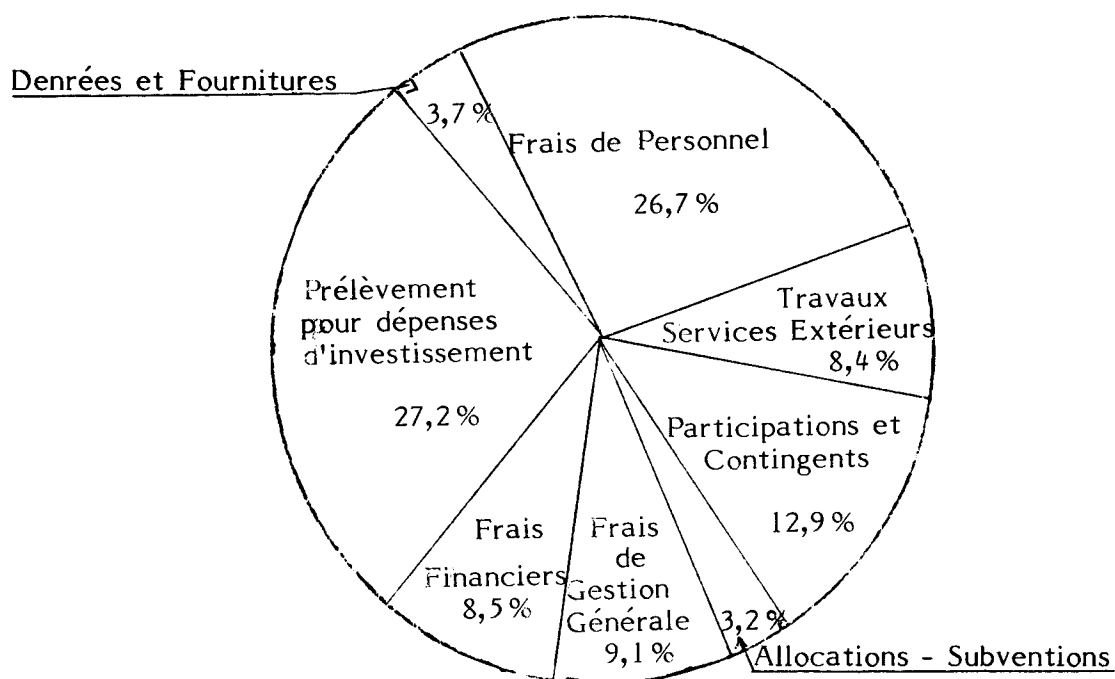
Les pourcentages relatifs à chaque chapitre restent sensiblement de même valeur que ceux observés l'an dernier, sauf pour le chapitre recouvrements et subventions, en augmentation de 105,5% (45.054 Francs) correspondant au montant de la subvention accordée par le département pour le service de ramassage scolaire.

DE P E N S E S

- Denrées et Fournitures.....	53.000
- Frais de Personnel.....	383.000
- Impôts et Taxes.....	5.800
- Travaux et Services Extérieurs.....	121.100
- Participations et Contingents.....	185.111
- Allocations - Subventions.....	45.755
- Frais de Gestion Générale.....	130.000
- Frais Financiers.....	122.163
- Prélèvement pour dépenses d'investissement.....	390.794

1.436.723

Si l'on enlève les 390.794 Francs, prélevés pour être versés à la section d'investissement, les dépenses réelles de Fonctionnement sont de 1.045.929 Francs, en augmentation de 12,10 % par rapport à l'an dernier. Cette augmentation est relativement importante, elle se situe principalement au poste Frais de personnel, due à l'ouverture du poste d'agent spécialisé des écoles maternelles, ainsi qu'au poste frais de gestion générale, par la mise en place du service de ramassage scolaire.



- LA SECTION D'INVESTISSEMENT -

En dehors des opérations non affectées, les programmes suivants ont été inscrits :

- Achats de Matériel	110.000 F
- Travaux de bâtiments	59.300 F
- Travaux d'Assainissement	100.000 F
- Travaux de voirie	772.980 F
et aménagement du bourg	

1.042.280 F

Les programmes ont été financés de la façon suivante :

- Subventions de l'Etat (D.G.E.)	144.000 F
- Subventions du Département	153.200 F
- Fonds de Compensation de la T.V.A.	164.163 F
- Vente de parcelle dans le lotissement ..	80.000 F
- Emprunt moyen terme	200.000 F
- Autofinancement	300.917 F

1.042.280 F

LES FINANCES COMMUNALES

. Les impôts Locaux : (Contributions Directes), représentent 46,93% des recettes de la commune.

Pour l'année 1988, le Conseil Municipal a décidé de reconduire les taux d'imposition des quatre taxes locales (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti, taxe professionnelle), en vigueur en 1987.

Sont portés dans le tableau suivant, les taux en vigueur pour l'année 1988, les bases d'imposition correspondantes, et le total de l'impôt perçu par la commune.

	Taux	Bases d'imposition	Impôts
Taxe d'Habitation	9,08	1.976.580	179.473
Taxe Foncier Bâti	10,51	1.007.090	105.845
Taxe Foncier non Bâti	26,12	712.000	185.974
Taxe Professionnelle	10,48	1.349.740	141.453
			612.745

A ce chiffre, ~~doivent~~ ajouter, une somme de 46.469 Francs, attribuée par le fonds national de la taxe professionnelle (attribution de péréquation entre les communes percevant beaucoup de taxe professionnelle et celles en percevant peu), ainsi qu'une somme de 15.136 Francs de subvention fiscale, correspondant au dégrèvement réalisé sur les logements neufs.

Le revenu fiscal global de la Commune s'élève donc à 674.350 Francs.

- **Le Fonds de roulement** : Nous avons terminé l'année 1987 avec un excédent de 471.297 Francs, correspondant aux travaux en cours et non encore facturés.

- **Les Emprunts** : Le Capital restant à rembourser sur les emprunts contractés par la Commune dans les années antérieures, auprès des organismes financiers, s'élevait à la somme de 1.213.500 Francs au premier janvier 1988.

Cependant, ce chiffre doit être minoré de la somme de 207.799 Francs, correspondant aux emprunts de l'ancien service de l'eau, retrocédé au syndicat d'alimentation en eau potable de Lusignan. La commune servant simplement de boîte aux lettres pour le remboursement de ces emprunts.

L'encours de prêts directement affecté à la Commune était donc de 1.005.701 F, entraînant une annuité de 168.871 F. se décomposant en 68.563 F. de remboursement de Capital et 100.308 F. d'intérêts.

La Commune est également engagée pour des emprunts collectifs avec le SIVOM et le Syndicat de la Vonne pour un encours de 81.980 F., une annuité de 29.584 Francs dont 18.625 Francs en remboursement de Capital et 10.958 Francs en Intérêts.



L'Année 1988 au Conseil Municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni 8 fois au cours de l'année écoulée.

SEANCE DU 15 FEVRIER

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de réviser certains tarifs de la salle des fêtes de la manière suivante :

- <u>Bal privé</u> :	commune	400 F
	hors commune	600 F
- <u>Banquet</u> :	petite salle	commune 250 F
	hors commune	350 F
	grande salle	commune 450 F
	hors commune	600 F
- <u>Vin d'Honneur</u> :		100 F
- <u>Chauffage</u> :		140 F
- <u>Nettoyage</u> :		120 F
- <u>Tables</u> :	commune	5 F
	hors commune	7 F
- <u>Chaises</u> :	commune	1 F
	hors commune	2 F
- <u>Couverts</u> :		50 F
		100 F

Le Conseil décide de fixer, par convention avec le concessionnaire, la SARL GAGNAIRE Marc à ROUILLE, le tarif de creusement des fosses funéraires dans le cimetière communal : 417 F. T.T.C. pour une fosse simple, 468 F. T.T.C. pour une double.

Il est décidé de faire l'acquisition de drapeaux tricolores pour pavoiser les monuments, lors des manifestations officielles. Devis de 866 F. T.T.C.

Le Conseil décide de faire poser des stores aux fenêtres des locaux rénovés.

Le devis des établissements MAGNAN STORES est accepté :

- Salle du Conseil - 3 stores à bandes verticales -	3.237 F T.T.C.
- Ecoles - 6 stores vénitiens	5.503 F T.T.C.
- Foyer - 4 stores vénitiens	3.083 F T.T.C.

Le maire fait part au Conseil des études faites par la D.D.A.F. pour le raccordement du logis de la cour à la station de lagunage (Estimation 48.500 F), ainsi que le projet de réseau d'assainissement séparatif route de Coulombiers (bout du Pont), en remplacement du réseau unitaire existant, mais qui ne peut être raccordé au poste de relèvement (Estimation 225.500 F).

Il est précisé que ces projets subventionnables, ne pourront l'être qu'en 1989.

Le Conseil décide de faire réaliser le raccordement du logis de la cour et de différer les travaux route de Coulombiers.

Le Conseil demande qu'une rembarde de sécurité soit posée à la partie basse des escaliers reliant la rue de la Mairie à la rue de l'église. Devis des Ets DELAVault 1.652 F.

Le Conseil décide d'étendre le service de ramassage des ordures ménagères aux villages de TREBASSY - LA CARTE - BOIS METAIS, suite à la demande des habitants de ces villages.

Le Maire donne lecture d'un courrier de Mr et Mme BERGEON christian de la SAGRIE qui demandent un aménagement, ainsi qu'une signalisation du carrefour de leur chemin et de la route de Curzay. Le problème sera étudié par la commission de la voirie.

.SEANCE DU 22 MARS

Le Conseil fixe la redevance d'assainissement à 0,95 F le mètre cube. Il est également décidé de limiter cette redevance aux premiers 500 mètres cubes pour l'ensemble des consommateurs.

Le Conseil vote le taux des quatre taxes locales applicables pour l'année 88.

Le Conseil vote le budget primitif 1988.

Commission pour la révision de la liste électorale de la Chambre d'Agriculture
Le Conseil nomme VIERFOND Rémy, Président de la Commission, FRUCHARD Roland, délégué du Conseil Municipal et propose VUZE Rémy, en tant que délégué du Préfet.

.SEANCE DU 21 AVRIL

Le Conseil approuve le plan d'occupation des sols de la Commune de JAZENEUIL

Le Conseil décide de programmer la réalisation de parking autour de la salle des Fêtes dont un en bordure du C.D. 21. L'estimation des travaux par la D.D.E est de 50.000 F. Une demande de subvention pouvant aller jusqu'à 30% du montant des travaux est déposée auprès du Conseil Général.

Une demande de subvention est également déposée auprès du Conseil Général pour la pose de 250 mètres de bordures et canivaux le long des C.D. 21 et 94.

Décharge Municipale : En raison des dépôts de plus en plus fréquents d'ordures ménagères à la décharge municipale des roches, le Conseil demande au Maire de prendre un arrêté prévoyant des poursuites à l'encontre des contrevenants.

Devant la vétusté de la passerelle de Montgoulin, le Conseil demande de contacter le syndicat de la Vonne, afin d'envisager la création d'une nouvelle passerelle.

.SEANCE DU 16 JUIN

Le Conseil adopte le compte administratif 1987, laissant apparaître les chiffres suivants :

Dépenses totales	4.211.783 F
Recettes totales	4.683.080 F
Excédent de clôture	471.296 F

Le Conseil décide de prendre en compte la demande de réfection du bureau de poste faite par les P.T.T. La commission des bâtiments doit étudier le problème.

Il est également décidé de réaliser certains travaux de réparation et d'aménagement au presbytère après la nomination de l'abbé Jean RICHARD sur le canton de Lusignan, celui-ci devant résider à Jazeneuil. Etude de la commission des bâtiments avec les responsables de l'Evêché.

Le Maire présente le devis estimatif dressé par Michel DESSIOUX, Architecte concernant la rénovation des toitures du bâtiment, Ecole, Mairie. L'estimation est de 424.415 F. Une demande de subvention sera déposée auprès de l'Etat, au titre de la D.G.E.

Le Conseil décide de prendre en compte l'achat du feu d'artifice qui sera tiré le 14 Août au soir. Coût 7.069 Francs.

Le Maire informe le Conseil du départ en retraite de Madame AUDEBERT. Le Conseil charge le Maire de pourvoir à son remplacement pour le 1er Septembre.

Le Conseil décide de reconduire le concours des maisons fleuries et de le doter de bons d'achats.

SEANCE DU 1er JUILLET

Le Conseil décide de remplacer le poste d'agent de service à mi-temps occupé par Madame AUDEBERT, par un poste d'Aide Agent technique à temps incomplet, à raison de 36/39e pour assurer la préparation et le service des repas à la cantine et l'entretien des bâtiments communaux.

Le Maire rend compte de la réunion de la commission du SIVOM, travaillant à l'élaboration d'un projet original, entrant dans le cadre des projets subventionnables défini par le Conseil Général au titre du Fonds d'initiatives communales.

Le Maire présente au Conseil le Projet d'Action Educative défini par les Instituteurs et les Parents d'élèves, en vue d'aménager les jardins des écoles en aire de jeux.

Avis favorable du Conseil qui prendra en charge la fourniture des matériaux.

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 JUILLET

Cette séance est destinée à l'élection de trois délégués et trois suppléants en vue de l'élection au sénat qui doit avoir lieu le 4 Septembre dans le département de la Vienne.

Ont été élus délégués : VIERFOND Rémy, BEAUBEAU Bernard, BRAULT Guy.

Ont été élus suppléants : MARECHAL Jean-Louis, DURIVault Rémy, VUZE Rémy

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE

Le Maire informe l'assemblée des différentes réunions d'informations qui ont eu lieu à Lusignan sous l'égide du SIVOM, en vue de réaliser une O.P.A.H. (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) sur le canton.

Le Conseil décide de prendre part à la phase d'étude qui pourrait avoir lieu en 1989 et de participer au financement sachant que celle-ci est subventionnée à hauteur de 50% par l'Etat et la Région.

Le Conseil décide de faire réaménager le palier d'entrée à la cantine où l'eau stagne en permanence. Devis de Monsieur Jean GAILLARD 1.721 F. T.T.C.

Le Conseil accepte les réparations suivantes à réaliser au presbytère :

- Changement de 4 fenêtres
- Changement de 2 volets et réparation des autres
- Isolation des murs extérieurs
- Isolation du grenier
- Installation de 4 convecteurs électriques
- Mise en conformité de l'installation électrique

Le montant total des travaux s'élève à la somme de 41.604 Francs.

L'Evêché versera un don de 7.500 Francs.

Une subvention de 2.000 Francs est accordée par la régie d'électricité pour mise en conformité de l'installation.

Le Maire présente les devis des différentes entreprises ayant soumissionné pour des travaux d'aménagement des abords de l'Eglise.

L'entreprise la moins disante : La SARL Jean GAILLARD est retenue pour un montant de 253.742 F. T.T.C.

Le Maire rappelle qu'une subvention de l'Etat au titre de la D.G.E. d'un montant de 68.603 F a été accordée.

Le Maire informe le Conseil qu'une subvention de 12.519 F a été accordée pour la confection de parking à la salle des fêtes, ainsi qu'une subvention de 18.750 F pour la pose de bordures et canivaux.

Le Conseil accorde une allocation de piégeage de 20 F par animal piégé à Monsieur Robert BRUNETEAU (ragondins au bord de la rivière).

Le Conseil accorde une subvention de 1.012 F au centre aéré de la Forêt correspondant à 11 F par jour et par enfant ayant fréquenté le centre.

L'Assemblée décide de passer une convention avec l'Etat pour l'emploi d'un TUC.

Le Conseil décide de racheter la parcelle G 920 du lotissement des Hautes Vignes vendue à Monsieur LAURIOUX Hubert en 1979 pour la somme de 23.000 Francs.

L'Assemblée fixe au samedi 8 Octobre à 15 heures la réception pour le départ en retraite de Madame AUDEBERT et de remise des prix du concours des Maisons Fleuries.

REUNION DU 17 NOVEMBRE

Le Budget supplémentaire est voté. Celui-ci est destiné: à reprendre les restes à réaliser de l'année précédente, à ajouter quelques comptes du budget primitif et à prendre en compte quelques recettes supplémentaires, notamment 31.269 F de subvention du département et 18.269 F d'Attribution du Fonds départemental de la Taxe Professionnelle.

Le Maire indique au Conseil que suite à l'approbation du POS, les autorisations relatives à l'occupation des sols relèveront de la compétence de la Commune à partir du 1er Décembre.

En conséquence, l'assemblée décide de confier l'instruction des permis de construire et autres autorisations à la D.D.E., et charge le Maire de signer la convention Etat-Commune.

Le Conseil décide de prendre le concours de la D.D.E. pour la maîtrise d'oeuvre des travaux d'aménagement des abords de l'Eglise.

Départs en Retraite

1988 aura vu le départ à la retraite de Madame Fernande AUDEBERT et de Madame Elise ALMEL.

Née au village des Quintardières en 1925, mère de 7 enfants, Madame AUDEBERT avait été nommée préposée au pont bascule de la commune en 1958, en 1971 la gestion et l'entretien du terrain de camping lui avait été confiés et depuis le 1er Janvier 1972, elle assurait le nettoyage des classes primaires et des bâtiments communaux. Tout au long de ces années, elle a accompli sa tâche avec dévouement et compétence. Pour la remercier, une petite manifestation a été organisée en son honneur au début du mois d'Octobre. Au cours de cette dernière, le Conseil Municipal et ses collègues employés communaux lui ont souhaité une bonne retraite et lui ont offert une rôtissoire électrique ainsi qu'une plante.

Madame AUDEBERT, je me fais l'interprète des Jazeneuillais pour vous souhaiter une bonne retraite.

Madame ALMEL était employée par l'association des parents d'élèves, mais son poste était financé pour une bonne part par une subvention de la Commune. Elle préparait avec dévouement les repas pour les enfants depuis 1972. C'est elle également qui s'occupait de l'entretien de la Salle des Fêtes. Madame ALMEL, au nom de tous les Jazeneuillais, je vous souhaite une bonne retraite.

Profitant du fait que les dates de ces deux départs à la retraite coïncidaient, le Conseil Municipal a décidé de créer un poste de cantinière et d'agent d'entretien des bâtiments communaux. C'est le Centre de Gestion du personnel communal qui a été chargé d'organiser le concours afin de pourvoir le poste.

C'est Mademoiselle Béatrice PUAULT, arrivée en tête lors du concours qui a été nommée.

C'est donc elle qui maintenant prépare avec compétence et gentillesse les repas à la cantine.

Nous lui souhaitons "bonne chance" dans ses nouvelles fonctions.

B. BEAUBEAU

----- ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL -----

(A.D.M.R.)

L'association a pour but d'apporter une aide matérielle et morale à ceux ou celles qui éprouvent des difficultés pour assurer les tâches de la vie quotidienne: familles, personnes âgées, handicapés.

Pour cela elle dispose de plusieurs services.

Son action s'étend sur les neufs communes du canton.

Aides Familiales

Quatre aides familiales exercent leurs activités sur l'ensemble du canton.

Ce sont de jeunes femmes qui ont suivi une formation spécialisée et sont titulaires d'un diplôme national, de plus elles suivent une formation continue. Elles peuvent intervenir en cas de maladie, surcharge familiale, grossesse pathologique, ou à la demande d'un organisme social.

La responsable de leur travail est :

- Madame CACAULT Anne

Pouvrault SANXAY - Tél. 49-53-55-95

Aides Ménagères

Les aides ménagères sont recrutées dans chaque commune. Elles aussi suivent des cycles de formation. Leur rôle est très important pour assurer le maintien à domicile de personnes âgées plus ou moins handicapées et souvent en proie à la solitude. Elles les aident dans les travaux domestiques et leur apportent un soutien moral.

La responsable cantonale est :

- Madame BESSON Claude

Rue Notre-Dame - Lusignan - Tél. 49-43-31-45

Il y a une responsable dans chaque commune.

- Celle l'Evescault :

Madame RIQUET Jean-Claude - Tél. 49-43-52-36

- Cloué :

Monsieur CHARGELEGUES Raymond - Tél. 49-43-38-75

- Coulombiers :

Madame PIN Joseph - Tél. 49-60-91-54

- Jazeneuil :

Madame BALOGE Madeleine

Les Chartres - Tél. 49-53-50-26

- Rouillé :

Madame BEAUCHAMP Antoinette

La Jarnaudière - Tél. 49-43-91-24

- Saint-Sauvant :

Madame BRUNETEAU Marie-Béatrice

Vitré - Tél. 49-59-73-61

- Sanxay :

Madame JOSEPH - Le Peu

Auxiliaires de soins

Les auxiliaires de soins apportent un complément aux soins infirmiers des personnes âgées ; elles permettent de retarder une hospitalisation ou de hâter une sortie d'hôpital. Elles travaillent sous le contrôle d'infirmières. Ce sont des aides ménagères qui ont suivi une formation spéciale, l'une d'elles a acquis le diplôme d'aide-soignante.

Les responsables sont :

- Madame PIN Joseph à Coulombiers
- Madame RIQUET Jean-Claude à Celles l'Evescault

Auxiliaires de vie

Elles apportent une aide aux handicapés physiques quel que soit leur âge, pour le lever, le coucher, la toilette, les déplacements etc...

Les responsables sont les mêmes que celles du service "soins".

Pour bénéficier de l'aide d'une travailleuse, il faut s'adresser à la responsable adéquate qui fournira tous les renseignements nécessaires à la constitution du dossier, un certificat médical sera la plupart du temps demandé, les heures de travail peuvent être en partie prises en charge par une caisse dont dépend le demandeur, ce peut-être selon les cas la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, différentes caisses de retraite etc...

L'association est gérée par un conseil d'administration au sein duquel est élu un bureau.

Les membres du bureau sont :

Présidente : Madame BEAUCHAMP Antoinette
La Garnaudière - Rouillé - Tél. 49-43-91-24

Vice-Président : Monsieur JADAS-HECART Julien
30 rue des Chateliers - Lusignan - Tél. 49-43-37-10

Secrétaire : Monsieur SAUVION André
Rue du Pont de Tôle - Lusignan - Tél. 49-43-67-78

Trésorier : Monsieur BERTIN Georges
Rue Enjambes - Lusignan - Tél. 49-43-31-60

LE CENTRE DE FORMATION DE LA FORET DE ST SAUVANT

Depuis 6 ans le Centre de Formation de la "Forêt" assure des formations professionnelles rémunérées pour les 16 - 25 ans mais aussi pour les adultes au chômage.

Les formations sont des plus diversifiées. A titre d'exemple durant la dernière saison les sessions portèrent sur la Restauration, le Bâtiment, l'Aide Médicale et Sociale, le Tourisme rural.

La période actuelle vient de débuter avec des jeunes pour un stage de "préparation à l'emploi" autour des métiers de la Cuisine et du Service. Une formule différente plus souple que les stages est sur le point de naître : Ce sont les Ateliers Pédagogiques Personnalisés... Contactez le Centre...

Dès le mois de Décembre création à Lusignan d'une nouvelle formule de formation s'adressant à tous :

- Demandeurs d'emploi,
- Personnes en activités (jeunes et adultes).

C'est une démarche volontaire visant à vous apporter un "plus" dans vos activités professionnelles et votre recherche d'emploi.

JAZENEUIL Une Commune qui s'équipe



Tel était le titre d'un des quotidiens régionaux relatant dans ses colonnes, l'après-midi du 26 Mars 1988, journée d'inauguration officielle des nouveaux locaux de la Mairie, de l'Ecole maternelle et de la Salle des Fêtes.

A l'entrée des trois nouvelles réalisations, Monsieur René MONORY, Ministre de l'Education Nationale, Président du Conseil Général de la Vienne, a coupé les traditionnels rubans tricolores, présentés par des enfants en costume poitevin, en présence de Mr Philippe PONDAVEN, secrétaire général de la Préfecture, Mr Lionel HUGUET, Conseiller Général du Canton, Monsieur Claude MAEYENS Inspecteur d'académie, Monsieur Jean DANIAU Inspecteur départemental, les Maires du canton, les Conseillers Municipaux, les Présidents des Associations, le Major JOLLY de la compagnie de gendarmerie de POITIERS l'Adjudant BELFIOT de la Brigade de Lusignan, ainsi que près de la moitié de la population de la Commune (de nombreuses autres personnalités invitées se sont excusées. Nous étions à l'époque en Campagne Electorale).

Mr. MONORY coupe le ruban inaugural de la Mairie

A la Salle des Fêtes, le Ministre, les personnalités et la population furent accueillis par le groupe d'enfants de l'Association "OL TAIT D'AUT'FE" en costume traditionnel qui a interprété des danses folkloriques du Poitou.

Puis eurent lieu les différentes allocutions

Allocution de Mr Rémy VIERFOND - Maire :

Monsieur le Ministre, Monsieur le secrétaire général, Monsieur le Conseiller Général, Monsieur l'Inspecteur d'académie, Monsieur l'Inspecteur départemental, Messieurs



L'accueil à la salle des fêtes par le groupe "OL TAIT D'AUT'FE"

